

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du vendredi 13 décembre 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 décembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 13 décembre 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2024_12_13_16</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Comé à M. Georges Canicatti, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal – Exercice 2024 – Décision modificative n°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 suivante du budget principal de l'exercice 2024 :

Section de fonctionnement**Dépenses de fonctionnement**

7392221 – FPIC	+	3 072.00 €
615221 – Entretien, réparation bâtiments publics	-	30 000.00 €
615231 – Entretien, réparations voiries	-	19 372.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	+	46 300.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	0.00 €

Section d'investissement**Dépenses d'investissement**

1641 – Emprunts	+	2 000.00 €
2031 – Frais d'études	+	3 000.00 €
21311 – Bâtiments administratifs	-	1 500.00 €
21318 – Autres bâtiments publics	+	96 000.00 €
21316 – Equipements du cimetière	-	2 200.00 €
2152 – Installations de voirie	-	7 000.00 €
21533 – Réseaux câblés	-	14 000.00 €
215738 – Autre matériel et outillage de voirie	-	5 000.00 €
Total dépenses d'investissement	+	71 300.00 €

S'LO

Recettes d'investissement

021 – Virement de la section de fonctionnement	+	46 300.00 €
1323 – Subvention non transférable des départements	+	25 000.00 €
Total recettes d'investissement	+	71 300.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2024 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
	Fait à Contamine-Sarzin, le 13 décembre 2024	
Compte tenu de sa télétransmission le : 16 décembre 2024	Le Maire,	Le secrétaire de séance
De sa publication : 17 DEC. 2024		
Et de sa mise en ligne le : 17 DEC. 2024	 Georges CANICATTI	 Pierrette BATON MARECHAL

